

ÉPREUVES ÉCRITES E1A / E2 / E3A / E3B / E4 et E5

1) Répartition des candidats par centre d'examen :

	E1	E3	E4A	E4B	E5	E2
Aca Bordeaux / LP de l'Estuaire - Blaye	6	5	6	6	CCF	CCF
CFAI Aquitaine Reignac	4	4	4	4	CCF	CCF
Isolé département 33	1	1	2	2	2	1
Total candidats	11	10	12	12	2	1
Aca Créteil / Lycée André Malraux – Montereau	13	13	13	13	CCF	CCF
Isolé département 77	1	1	1	1	1	1
Total candidats	14	14	14	14	1	1
Aca Dijon / Lycée Léon Blum – Le Creusot	7	7	7	7	CCF	CCF
Total candidats	7	7	7	7	-	-
Aca Grenoble / Lycée Les Catalins - Montélimar	13	14	14	14	CCF	CCF
Total candidats	13	14	14	14	-	-
Aca Montpellier / Lycée Albert Einstein / CFA du Gard– Bagnols sur Cèze	11	11	11	11	CCF	CCF
Aca Aix-Marseille / Isolé département 84	1	1	1	1	1	1
Total candidats	12	12	12	12	1	1
Aca Nancy Metz / LGT La Briquerie - Thionville	18	18	18	18	CCF	CCF
Total candidats	18	18	18	18	-	-
Aca Reims / Lycée Blaise Pascal - St Dizier	9	10	10	10	CCF	CCF
Total candidats	9	10	10	10	-	-
Aca Rouen / Lycée Pablo Neruda - Dieppe	15	15	15	15	CCF	CCF
Total candidats	15	15	15	15	-	-
Aca Strasbourg / Lycée PE Victor - Obernai	8	8	8	8	CCF	CCF
Total candidats	8	8	8	8	-	-
	E1	E3	E4A	E4B	E5	E2
TOTAUX	107	108	110	110	4	3

2) Épreuve E5 : Analyse et organisation d'une activité en environnement nucléaire :

L'épreuve E5 sous forme ponctuelle est une épreuve écrite d'une durée de 6 heures.

Cette épreuve écrite s'appuie sur une étude de cas réel. L'épreuve comporte un dossier de présentation de l'étude de cas, un dossier technique réunissant les éléments d'information technique nécessaires à la résolution des problématiques de l'épreuve, d'éléments de catalogues, de normes, de procédures standardisées, et un dossier travail permettant de décrire le questionnement de l'épreuve, les formes de réponses attendues (documents réponses, copies libres). Certaines compétences dont la validation complète ne peut être faite qu'à travers la conduite d'activités pratiques, seront éventuellement évaluées à travers un questionnement lié à la préparation de ces dites activités.

Pour les candidats ne relevant pas de la forme ponctuelle, le mode d'évaluation de cette épreuve est le Contrôle en Cours de Formation qui s'appuie sur trois situations d'évaluation (voir annexe 4).

3) Correction dématérialisée des épreuves écrites :

Papeterie :

Toutes les épreuves écrites des BTS font l'objet d'une correction dématérialisée (à l'exception de la langue vivante obligatoire ponctuelle des BTS industriels). Par conséquent, il convient d'utiliser exclusivement les modèles de copies CYCC (modèle SANTORIN).

Pour rappel, les copies de ces épreuves ne seront ni anonymées, ni massicotées.

Pour tous les établissements de l'académie de Montpellier, les copies seront transmises aux centres d'épreuves écrites avant les vacances de printemps.

Pour les établissements situés en dehors de l'académie de Montpellier, il conviendra de se rapprocher de leur rectorat de rattachement pour connaître les modalités et dates d'envoi des copies.

Numérisation des copies :

Pour les établissements de l'académie de Montpellier, les copies seront numérisées dans les établissements centres d'épreuves écrites dès la fin des épreuves concernées.

Les centres d'épreuves écrites hors académie de Montpellier, se rapprocheront de leur rectorat de rattachement afin de connaître la procédure en vigueur quant à la numérisation des copies.

Les copies devront être numérisées dès la fin des épreuves et au plus tard le mardi 21 mai 2024 18h pour les épreuves communes et le jeudi 23 mai 2024 18h pour les épreuves professionnelles, par tous les centres de numérisation (centres de l'académie de Montpellier et centre hors académie).

Conservation des copies :

Les copies devront être conservées dans les centres de numérisation pendant un an à compter de la date du jury de délibération du premier groupe du BTS.

2-1) Correction des épreuves communes

E1 : Culture générale et expression : 107 copies

Journées dédiées à la correction dématérialisée sont le vendredi 24, le lundi 27 et le mardi 28 mai 2024 (serveur ouvert jusqu'au lundi 3 juin inclus).

E3 : Mathématiques : 108 copies

Journées dédiées à la correction dématérialisée le jeudi 30 mai et le vendredi 31 mai 2024 (serveur ouvert jusqu'au jeudi 4 juin inclus).

2-2) Correction des autres épreuves écrites :

Corrections dématérialisées du lundi 27 mai au mercredi 29 mai 2024 (serveur ouvert jusqu'au jeudi 6 juin inclus)

E4A – Pré-étude et modélisation :

110 copies

Chaque correcteur corrige dans son intégralité un nombre de copies défini :

- ▯ **M. Mathieu ROUSSET / CFA du Gard – Bagnols/Cèze**
- ▯ **M. Olivier ROBY / Lycée Blaise Pascal – St Dizier**

Harmonisation obligatoire aura lieu en visio (lundi 27 mai à 11h - lien communiqués ultérieurement).

E4B – Détermination et justification de choix techniques :

110 copies

Deux correcteurs d'un même établissement sont assignés par copies (un elec et un méca), sur le principe de la correction partagée :

En ELEC	En MECA
M. Aurélien DUTRANNOY (Blaye)	M. Grégory MERCIER (Blaye)
M. Georges STENTZ (Thionville)	M. Jérôme SOUR (Thionville)
M. Fabien FRAYSSE (Obernai)	M. Yann REMY (Obernai)

Harmonisation obligatoire aura lieu en visio (lundi 27 mai à 11h - lien communiqués ultérieurement).

E5 – Analyse et organisation d'une activité en environnement nucléaire :

4 copies

- ▯ **M. Matthieu VILLA / CFA du Gard – Bagnols/Cèze**

1) Épreuve E6 : Activités professionnelles

2-1) E6.1 Rapport de stage ouvrier en entreprise

Les candidats doivent effectuer un stage d'une durée minimale de 4 semaines en fin de 1^{ère} année.

Le support de l'épreuve est le rapport établi par le candidat lors du stage de première année. Ce rapport comprend :

- La présentation de l'entreprise et son organisation ;
- La politique RH au sein de l'entreprise ;
- La présentation des activités professionnelles auxquelles il a participé.

Le rapport de stage de première année doit être mis à disposition de la commission d'examen. Ce rapport doit être rendu avant le départ en stage de seconde année à une date fixée par l'académie pilote. Les candidats qui n'auraient pas remis leur rapport à la date fixée, se verront attribuer la note « non valide » au regard de l'épreuve E61.

Un candidat qui aurait remis son rapport et répondu à sa convocation pour cette épreuve mais qui ne soutient pas son rapport se verra attribuer la note « zéro ».

Pour les candidats qui présentent l'examen sous forme ponctuelle, l'évaluation s'effectue avec les mêmes modalités d'organisation que le contrôle en cours de formation. Le candidat transmet un dossier relatif à un stage en entreprise de 4 semaines.

L'épreuve se déroule en deux parties :

- 1) Exposé du rapport de stage – Durée maximale : 15 minutes

Après avoir présenté l'entreprise, le candidat présente les activités professionnelles auxquelles il a participé.

- 2) Entretien avec la commission d'examen – Durée maximale : 15 minutes

À l'issue de l'exposé, les membres de la commission, qui ont fait un examen approfondi du rapport, engagent un dialogue avec le candidat.

2-2) Épreuve E6.2 : Projet technique industriel

Les dossiers techniques sont élaborés lors du stage de deuxième année et doivent être rendus à une date fixée annuellement par l'académie pilote. Les candidats qui n'auraient pas remis leur dossier technique à la date fixée, se verront attribuer la note « non validée » au regard de l'épreuve E62.

Un candidat qui aurait remis son rapport et répondu à sa convocation pour cette épreuve mais qui ne soutient pas son projet se verra attribuer la note « zéro ».

Les candidats qui présentent l'examen sous forme ponctuelle transmettent un dossier technique dans le centre d'épreuves orales dans lequel ils sont convoqués.

L'épreuve se déroule en deux parties :

- 1) Exposé du projet technique – Durée maximale : 20 minutes

Le candidat décrit le projet qu'il a mené en exposant l'objectif qui l'a initié, la démarche de travail qu'il a mise en œuvre, les problèmes humains et techniques rencontrés, les solutions étudiées, les contraintes liées à la mise en œuvre, l'animation d'équipe prévue...

Le candidat s'efforce de mettre en évidence les points essentiels de son projet en veillant notamment à justifier les solutions mises en œuvre. Il effectue le bilan de son travail au regard des objectifs fixés.

La présentation est effectuée en utilisant les moyens actuels de communication (présentation par vidéo projection...).

- 2) Entretien avec la commission d'examen – Durée maximale : 25 minutes

À l'issue de l'exposé, les membres de la commission, qui ont fait un examen approfondi du dossier technique, engagent un dialogue avec le candidat afin de vérifier que le candidat maîtrise les éléments de son dossier technique, de s'assurer que le travail fourni est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action et d'apprécier la capacité du candidat à répondre, avec une argumentation rigoureuse et pertinente, aux questions relatives au contenu du dossier technique.

2) Épreuve EF2 : épreuve facultative « engagement étudiant »

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation du BTS par laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ».

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Les modalités d'évaluation sont le contrôle en cours de formation ou la forme ponctuelle.

Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire E6.1– Rapport de stage ouvrier en entreprise. Pour les candidats inscrits à cette option, la transmission de la fiche doit être effectuée au même moment et selon la même procédure que le support de l'épreuve E6.1.

3) Répartition des candidats pour les épreuves E6

La liste et l'ordre de passage, établis par chaque centre d'examen, seront affichés, à l'entrée des salles d'examens, dès le début des épreuves écrites, le mardi 14 mai 2024.

	E6A	E6B	EF2
Aca Bordeaux / LP de l'Estuaire - Blaye	CCF	5	CCF (2)
CFAI Aquitaine - Reignac	CCF	4	CCF (1)
Isolé département 33	2	1	1
Total candidats	2	10	1

Aca Créteil / Lycée André Malraux - Montereau	CCF	13	CCF (1)
Isolé département 77	1	1	-
Total candidats	1	14	-

Aca Dijon / Lycée Léon Blum - Le Creusot	CCF	7	-
Total candidats	-	7	-

Aca Grenoble / Lycée Les Catalins - Montélimar	CCF	13	CCF (2)
Total candidats	-	13	-

Aca Montpellier / Lycée Einstein / CFA du Gard - Bagnols sur Cèze	CCF	11	
Aca Aix-Marseille / Isolé départent 84	1	1	
Total candidats	1	12	

Aca Nancy Metz / Lycée Briquerie - Thionville	CCF	18	CCF (1)
Total candidats	-	18	

Aca Reims / Lycée Blaise Pascal - St Dizier	CCF	10	-
Total candidats	-	10	-

Aca Rouen / Lycée Pablo Neruda - Dieppe	CCF	15	CCF (1)
Total candidats	-	15	

Aca Strasbourg / Lycée PE Victor - Obernai	CCF	8	CCF (2)
Total candidats	-	8	-
	E6A	E6B	EF2
TOTAUX	4	107	1

JURYS E6A et E6B

Centres d'épreuves orales	Nombre de candidats	Nombre de jours d'interrogation	Date de jurys	Établissements d'origine des Jurys
Lycée Albert Einstein Bagnols sur Cèze	1 (E6A) + 12 (E6B)	2	Du 05 juin à 14h00 au 07 juin à 12h00	CFA Briquerie - Thionville M. SOUR Jérôme M. BOQUET Arnaud
Lycée Les Catalins Montélimar	13	2,5	Du 05 juin à 08h00 au 07 juin à 12h00	Lycée Paul Émile Victor - Obernai M. OBERLE Nicolas M. REMY Yann
Lycée Paul Emile Victor Obernai	8	1,5	Du 06 juin à 08h00 au 07 juin à 12h00	Lycée Montereau – Créteil M. DERVILLEZ Stéphane M. LE MOUEL Philippe
LP de l'Estuaire Blaye	2(E6A) + 10(E6B) + 1 (EF2)	2	Du 05 juin à 14h00 au 07 juin à 12h00	Lycée Blaise Pascal – St Dizier M. De LUCA Antonio M. SAULNIER Gwenaël
Lycée Léon Blum Le Creusot	7	1	Du 06 juin à 14h00 au 07 juin à 12h00	Lycée Albert Einstein – Bagnols sur Cèze M. GUYS Julien M. HERTEL David
Lycée Blaise Pascal Saint-Dizier	10	2	Du 05 juin à 14h00 au 07 juin à 12h00	Lycée Pablo Neruda – Dieppe M. DHANEUS Arnaud M. GALZIN Stéphane
Lycée André Malraux Montereau	1 (E6A) + 14 (E6B)	2,5	Du 05 juin à 08h00 au 07 juin à 12h00	Lycée les Catalins – Montélimar M. PAYS Jean-François M. ROZ Etienne
Lycée Briquerie Thionville	18	3	Du 04 juin à 14h00 au 07 juin à 12h00	Lycée Léon Blum – Le Creusot M. MAREY Gérard M. SARAS Hervé
Lycée Pablo Neruda Dieppe	15	2,5	Du 05 juin à 08h00 au 07 juin à 12h00	LP de l'Estuaire – Blaye M. MERCIER Grégory M. CARBOU Jean-Damien

L'harmonisation s'effectuera à 14h le dernier jour (07 juin) de l'épreuve par Visio (lien communiqué ultérieurement)

Un fichier d'harmonisation sera envoyé, à chaque centre, dans la matinée du 7 juin 2024 et à renvoyer complété à M. Pascal BRUNELLA pour 13h dernier délai.

Le verrouillage de la saisie des notes ne se fera qu'à l'issue de l'harmonisation.

Pour rappel, les bordereaux devront être conservés dans les centres épreuves.

Un contrôle de conformité des dossiers E6A et E6B aura lieu le mardi 21 mai à partir de 09h :

NOM	Centre d'examen	Etablissements concernés
M. SOUR Jérôme	Lycée Briquerie - Thionville	Lycée Briquerie
M. OBERLE Nicolas	Lycée PF Victor - Obernai	Lycée PF Victor
M. MERCIER Grégory	LP de l'Estuaire - Blaye	LP de l'Estuaire CFAI MAquitaine - Reignac Isolé département 33
M. DE LUCA Antonio	Lycée Blaise Pascal - St Dizier	Lycée Blaise Pascal
M. PAYS Jean-François	Lycée Les Catalins - Montélimar	Lycée Les Catalins
M. MAREY Gérard	Lycée Léon Blum - Le Creusot	Lycée Léon Blum
M. GUYS Julien	CFA du Gard - Bagnols	CFA du Gard Isolé département 84
M. DHANEUS Arnaud	Lycée Pablo Neruda - Dieppe	Lycée Pablo Neruda
M. DERVILLEZ Stéphane	Lycée André Malraux - Montereau	Lycée Malraux Isolé département 77

En cas de dossier non conforme, les centres notifieront les candidats concernés par courrier postal et par courriel de la décision à l'aide de la Fiche de non-conformité (Annexe 6).

Un courriel devra être envoyé à Mme Alexandra THEROUIN (ce.decbtn1@ac-montpellier.fr) – M. Pascal BRUNELLA (pascal.brunella@ac-montpellier.fr) – M. Laurent MARESCAL (laurent.marescal@ac-montpellier.fr), avec la liste des dossiers non conformes, et le (les) motif de non-conformité.

EF1 – Langue vivante facultative – **L'organisation de cette épreuve incombe à l'académie d'origine des candidats.**

CRETEIL (1 Arabe, 1 Espagnol, 1 Italien)

ROUEN (1 Allemand, 1 Arabe, 1 Espagnol)

STRASBOURG (1 Allemand, 1 Espagnol)

JURY DE DELIBERATION SESSION 2024

Le jury de délibération du 1^{er} groupe se réunira au **GRETA-CFA du Gard-Lozère de Bagnols-sur-Cèze, lycée Albert Einstein, le lundi 24 juin 2024 à 14h00**, sous la présidence de Monsieur Laurent MARESCAL, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional STI.

Le jury de délibération du 2nd groupe se réunira la visioconférence le lundi 08 juillet à 09h (lien donné ultérieurement).

MEMBRES DU JURY :

NOM PRENOM	ETABLISSEMENT D'ORIGINE
U1 - Culture Générale & Expression M ^{me} TARRAGONI Marie-Laure	Lycée Albert Einstein - Bagnols sur Cèze Académie de Montpellier
U2 - Anglais M. BEERTHELOT Abdon	CFA du Gard - Bagnols sur Cèze Académie de Montpellier
U3 - Mathématiques M. SOUPE Vincent	Lycée Albert Einstein - Bagnols sur Cèze Académie de Montpellier
U.4.1- Pré-étude et modélisation M. ROUSSET Mathieu	CFA du Gard - Bagnols sur Cèze Académie de Montpellier
U.4.2 - Détermination et justification de choix techniques M. SOUR Jérôme	Lycée La Briquerie - Thionville Académie de Nancy Metz
U5 - Analyse et organisation d'une activité en environnement nucléaire M. MERCIER Grégory	LP de l'Estuaire - Blaye Académie de Bordeaux
U6 - Activités professionnelles M. PAYS Jean-François	Lycée les Catalins – Montélimar Académie de Grenoble

Enseignant chercheur : **M. LEMONT Fabrice, CEA**